

## 4. La situation au Burundi

### Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu quatre séances et adopté une résolution concernant la situation au Burundi. Dans la perspective des élections prévues pour 2015, le Conseil a centré ses travaux sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans le cadre de la consolidation de la paix, abordant des questions telles que les violations des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, la violence politique, la justice transitionnelle et la situation socioéconomique.

À l'occasion de la prorogation du mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB)<sup>64</sup> pour une période d'un an<sup>65</sup>, le Conseil s'est penché sur la future transformation du Bureau qui, de mission politique spéciale, serait converti en équipe de pays des Nations Unies.

### Exposés du Représentant spécial du Secrétaire général et du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix

Le 5 juillet 2012, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Burundi et Chef du BNUB a informé les membres du Conseil de la situation politique et socioéconomique au Burundi. Elle a fait remarquer que le pays était demeuré exempt de violences à grande échelle et que le Gouvernement avait consolidé la sécurité sur l'ensemble du territoire. Ayant à l'esprit la perspective des élections de 2015, elle a souligné la nécessité pour les partis d'exercer leurs activités en toute liberté ainsi que l'importance du dialogue politique avec l'opposition extraparlamentaire. Tout en prenant note des progrès accomplis sur le plan institutionnel dans le domaine des droits de l'homme, en particulier les enquêtes sur des affaires délicates que menait la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, récemment créée, et la réforme du secteur de la justice – qui a érigé en priorités l'indépendance du pouvoir judiciaire et la responsabilité des magistrats – la Représentante spéciale a néanmoins rapporté que les organisations de la société civile subissaient des pressions et des actes d'intimidation récurrents, que les exécutions extrajudiciaires se poursuivaient et qu'un climat d'impunité continuait de régner. S'agissant du

renforcement de l'administration publique en général, elle a mis l'accent sur les gains d'efficacité réalisés par les autorités fiscales du pays en matière de perception et sur les mesures prises pour mettre en œuvre la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Évoquant la situation socioéconomique, elle s'est dite inquiète de l'insécurité alimentaire qui persistait dans de nombreuses régions du pays et a affirmé qu'il fallait développer des moyens d'existence autres que l'agriculture de subsistance et renforcer l'éducation<sup>66</sup>. Dans le même esprit, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a appelé le Gouvernement burundais à engager un dialogue inclusif et participatif avec tous les acteurs politiques en vue des élections de 2015, et invité le Burundi à prendre des mesures plus fermes contre les violations des droits de l'homme, la violence politique et l'impunité, et à renforcer la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, établir des mécanismes de justice transitionnelle, intensifier la lutte contre la corruption et mettre en œuvre le programme de réintégration socioéconomique. Il s'est lui aussi dit préoccupé par la situation socioéconomique<sup>67</sup>. Le représentant du Burundi a déclaré que son gouvernement avait fait des avancées significatives dans pratiquement tous les secteurs de la vie socioéconomique et politique du pays mais que les défis restaient nombreux, notamment l'extrême pauvreté qui risquait de menacer la paix et d'entraîner une résurgence des conflits armés<sup>68</sup>.

Le 24 janvier 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté un exposé au Conseil sur les progrès enregistrés dans le domaine de la consolidation de la paix et de la stabilité au Burundi, s'autorisant à dire que jamais auparavant le pays n'avait connu de période aussi longue et ininterrompue de démocratie et de stabilité. Il a félicité le Gouvernement de l'amélioration continue des mécanismes de lutte contre la corruption et de renforcement de la responsabilisation et fait état d'avancées dans la promotion et la protection des droits de l'homme, mais aussi montré du doigt les actes d'intimidation et la violence partisane entachant le paysage politique du Burundi. Il a souligné la nécessité de mener à bien le processus de justice transitionnelle, notamment par l'intermédiaire d'une commission vérité et réconciliation qui soit considérée comme

<sup>64</sup> Pour plus d'informations sur le BNUB, voir la section II (Missions politiques et missions de consolidation de la paix) de la dixième partie.

<sup>65</sup> Résolution 2090 (2013).

<sup>66</sup> S/PV.6799, p. 2 à 6.

<sup>67</sup> Ibid., p. 6 à 8.

<sup>68</sup> Ibid., p. 8 et 9.

indépendante, légitime et crédible aux yeux de tous les Burundais mais aussi de leurs partenaires internationaux. S'agissant du développement économique et social, il a rappelé aux membres du Conseil qu'en dépit des progrès accomplis, le Burundi restait l'un des pays les plus pauvres au monde et avait donc besoin d'un important appui budgétaire<sup>69</sup>. Rendant compte de sa récente visite au Burundi, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a dressé la liste des priorités en vue des élections de 2015, à savoir la justice transitionnelle, l'élargissement de l'espace politique et de la culture démocratique, l'état de droit, la question des droits de l'homme et la réforme de la justice, et la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence<sup>70</sup>. Le représentant du Burundi a mis l'accent sur les progrès enregistrés par son pays dans le domaine du processus démocratique, dans celui de la sécurité et de la stabilité, où des avancées avaient été réalisées dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et dans l'élaboration de la Stratégie nationale de sécurité, ainsi que dans les domaines de la bonne gouvernance, de l'état de droit, des droits de l'homme et de l'intégration régionale, entre autres. Évoquant les défis majeurs qui restaient à relever, il a cité les conditions socioéconomique et la situation inquiétante en matière de sécurité dans la sous-région en général. Il a mentionné en particulier la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, qu'il estimait préoccupante car elle risquait d'embraser toute la région<sup>71</sup>.

Le 22 juillet 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général a fait état d'avancées dans le dialogue politique. Ayant à l'esprit les élections de 2015, il a évoqué la tenue d'un atelier sur les enseignements tirés des élections en présence de représentants de tous les partis politiques, y compris plusieurs personnalités politiques de l'opposition qui s'étaient exilées à la suite de leur boycottage des élections de 2010 et étaient rentrées au Burundi pour participer à l'atelier. Un atelier de suivi avait été l'occasion de débattre d'une éventuelle révision du code électoral. Néanmoins, le Représentant spécial s'est dit inquiet du comportement de certains membres des Imbonerakure, la ligue des jeunes proches du parti au pouvoir, qui auraient harcelé des citoyens et commis des crimes, pour des raisons semblait-il politiques. Il a fait observer que la question des différends liés aux terres était très délicate en raison de la saisie illégale

de terres et d'autres bien durant la crise de 1972, et qu'il importait de favoriser la justice et la réconciliation dans le règlement de ces différends. En ce qui concernait la promulgation de la nouvelle loi sur la presse, le 4 juin 2013, il s'est dit inquiet du risque d'un recul de la liberté de la presse et a fait savoir que le Secrétaire général avait appelé le Gouvernement à respecter la liberté d'expression<sup>72</sup>. Faisant écho aux propos du Représentant spécial, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix est revenu sur les difficultés posées par les Imbonerakure, la nouvelle loi sur la presse et la question des terres<sup>73</sup>. Tout en évoquant les progrès considérables réalisés dans la consolidation de la démocratie et le règlement des différends politiques par le dialogue, le représentant du Burundi a déclaré que la pauvreté était néanmoins devenue si criante qu'elle posait un problème de sécurité<sup>74</sup>.

#### **Conférence des partenaires au développement du Burundi**

Le 5 juillet 2012, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a rendu compte au Conseil des préparatifs de la Conférence des partenaires au développement du Burundi, qui devait se tenir les 29 et 30 octobre 2012 à Genève, et indiqué que la formation comptait promouvoir cette conférence et œuvrer à accroître le nombre de partenaires. Dans le même temps, il a exhorté le Gouvernement burundais à faire preuve de réalisme dans ses attentes concernant la conférence, étant donné que la situation financière de nombreux États donateurs était critique. Il a également fait remarquer que sans progrès sur les plans institutionnel et politique, il n'y avait pas de progrès socioéconomique possible<sup>75</sup>.

Le 24 janvier 2013, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a estimé que la conférence avait été une réussite et qu'elle marquait une étape décisive dans le renforcement et l'institutionnalisation du partenariat entre le Gouvernement burundais et ses partenaires internationaux. Il a ajouté que ce gage de confiance des partenaires rassemblés à Genève encouragerait le Gouvernement burundais à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre des réformes politiques, institutionnelles et socioéconomiques. Dans le même temps, il a incité tous les donateurs à tenir leurs promesses et à continuer de soutenir le Burundi dans

<sup>69</sup> S/PV.6909, p. 2 à 6.

<sup>70</sup> Ibid., p. 7 et 8.

<sup>71</sup> Ibid., p. 10 à 12.

<sup>72</sup> S/PV.7006, p. 2 à 6.

<sup>73</sup> Ibid., p. 8 et 9.

<sup>74</sup> Ibid., p. 10 et 11.

<sup>75</sup> S/PV.6799, p. 7.

ses efforts de réforme<sup>76</sup>. Le représentant du Burundi a lui aussi estimé que la conférence avait été un succès incontestable et s'est félicité de ce que les promesses obtenues avaient été plus importantes qu'escompté<sup>77</sup>.

Le 22 juillet 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général a affirmé qu'il était plus que jamais impératif que toutes les promesses de cette conférence soient mises en œuvre<sup>78</sup>. Abondant dans ce sens, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a engagé le Gouvernement et la communauté internationale à mettre en pratique les décisions prises lors de la conférence, compte tenu de la détérioration de la situation financière du pays<sup>79</sup>. Le représentant du Burundi a déploré que l'appui financier promis tarde à venir et constaté avec regret que l'extrême pauvreté commençait à créer des tensions au Burundi. Il a donc demandé au Conseil d'intercéder pour le Burundi afin que les promesses faites à Genève soient réalisées<sup>80</sup>.

#### **Prorogation du mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi et remplacement du Bureau par une équipe de pays des Nations Unies**

Le 5 juillet 2012, la Représentante spéciale du Secrétaire général a rappelé qu'en mai 2012, le Secrétaire général avait transmis au Conseil une série de critères relatifs à la transformation future du BNUB – qui était une mission politique spéciale – en une équipe de pays des Nations Unies traditionnelle<sup>81</sup>, ajoutant que le BNUB espérait pouvoir fournir des données de base dans les six mois<sup>82</sup>. Le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a regretté que la formation n'ait pas été impliquée dans l'établissement de critères pour la transition du BNUB vers une équipe de pays, et qu'elle n'en ait pas été informée<sup>83</sup>.

Le 24 janvier 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général a estimé qu'un engagement politique soutenu de l'ONU et de la communauté internationale conjugué à un appui approprié à la stratégie de développement du pays demeuraient nécessaires, et déclaré que le Secrétaire général recommandait donc que le mandat du BNUB soit prorogé d'un an. Il a annoncé que le Secrétaire général avait l'intention de dépêcher une mission d'évaluation stratégique

concernant la présence future des Nations Unies au Burundi<sup>84</sup>. Pour sa part, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a défendu le maintien de la présence du BNUB, idéalement jusqu'en 2015<sup>85</sup>. À l'inverse, le représentant du Burundi a fait valoir que, compte tenu des progrès accomplis par son pays, un nouveau cadre de coopération avec l'ONU pouvait être établi grâce à une transformation progressive du BNUB en une équipe de pays des Nations Unies au Burundi dans les 12 mois<sup>86</sup>.

Le 13 février 2013, dans sa résolution 2090 (2013), le Conseil a pris note des progrès qu'avait réalisés le Burundi sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement, tout en se déclarant préoccupé par la persistance des violations des droits de l'homme et les atteintes aux libertés publiques. Ayant décidé de proroger jusqu'au 15 février 2014 le mandat du BNUB, le Conseil lui a demandé de s'employer prioritairement à appuyer le Gouvernement burundais dans les domaines suivants : promouvoir et faciliter le dialogue en prévision des élections de 2015 ; renforcer les institutions judiciaires et parlementaires ; appuyer la lutte contre l'impunité ; promouvoir et protéger les droits de l'homme ; appuyer les efforts en faveur du développement socioéconomique et mener des activités de plaidoyer en vue de mobiliser des ressources ; fournir un appui à l'intégration régionale du Burundi.

S'exprimant après le vote, le représentant du Burundi a jugé injuste l'inclusion d'éléments de langage se rapportant aux exécutions extrajudiciaires, aux assassinats politiquement motivés et à l'absence des libertés publiques ainsi que l'évocation de la Cour pénale internationale, compte tenu des efforts consentis par son pays dans le domaine des droits de l'homme et dans la lutte contre l'impunité. Il a en outre regretté que la requête officielle de son gouvernement en faveur d'une transformation progressive du BNUB en une équipe de pays en 12 mois n'ait pas été mentionnée dans la résolution<sup>87</sup>.

Le 22 juillet 2013, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a recommandé de nouveau la présence continue du BNUB, au moins jusqu'aux élections de 2015<sup>88</sup>.

<sup>76</sup> S/PV.6909, p. 7.

<sup>77</sup> Ibid., p. 11.

<sup>78</sup> S/PV.7006, p. 2.

<sup>79</sup> Ibid., p. 8 et 9.

<sup>80</sup> Ibid., p. 10 et 11.

<sup>81</sup> Voir S/2012/310.

<sup>82</sup> S/PV.6799, p. 5.

<sup>83</sup> Ibid., p. 7 et 8.

<sup>84</sup> S/PV.6909, p. 6.

<sup>85</sup> Ibid., p. 8.

<sup>86</sup> Ibid., p. 11 et 12.

<sup>87</sup> S/PV.6918, p. 2 et 3.

<sup>88</sup> S/PV.7006, p. 9.

## Séances : la situation au Burundi

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.6799 5 juillet 2012			Burundi	Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
S/PV.6909 24 janvier 2013	Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2013/36)		Burundi (Secrétaire permanent au Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale)	Représentant spécial du Secrétaire général, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
S/PV.6918 13 février 2013	Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2013/36)	Projet de résolution présenté par l'Argentine, les États-Unis, la France, la République de Corée et le Royaume-Uni (S/2013/87)	Burundi		Burundi	Résolution 2090 (2013) (15-0-0)
S/PV.7006 22 juillet 2013			Burundi	Représentant spécial du Secrétaire général, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	